



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/47

Chapitre 1.4 Autre type de contrat

Objet : Convention de partenariat avec la Commune d'Ubaye – Serre-Ponçon

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet, à 8h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. L'absence de quorum lors de la séance prévue le 5 juillet 2017 a entraîné le report de cette séance.

Séance du 17 juillet 2017

Date de convocation :
6 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice Présidente, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Guy KLETTY** Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI** conseillère syndicale, **Mme Pascale BOYER** conseiller Syndical

Etaient invités et présents:

Mme Sophie VAGINAY, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Denis NOGUIER EDF, M. Philippe CATELAIN, Président du Syndicat des professionnels et Prestataires de Serre-Ponçon

Etaient excusés:

Mme Valérie GRENARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Roger MASSE, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a pris en gestion le site nautique de Saint-Vincent-les-Forts, dont l'intercommunalité est adhérente au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté interpréfectoral du 9 août 2016. Afin de répondre au mieux aux attentes des clientèles en termes de sécurité et d'accueil, la plage fera l'objet cette année d'une surveillance assurée par prestation de service auprès du SDIS 04. L'obtention du pavillon bleu cette année a également conduit le S.M.A.D.E.S.E.P. à aménager, avec la contribution matérielle de la Commune, un nouveau cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le site nautique de Saint-Vincent-les-Forts se situe à l'extrémité de la branche « Ubaye » du lac, secteur éloigné du siège administratif du syndicat mixte (40 minutes de route environ). Les aménagements réalisés par la Commune depuis quelques années sur l'ensemble du site ont été conséquents, en répondant aux demandes des visiteurs et notamment du camping municipal dont la gestion a été déléguée par la Commune. L'entretien régulier de ce site constitue ainsi un enjeu important pour maintenir une qualité d'accueil élevée sur les berges du lac de Serre-Ponçon.

L'entretien de ce site (espaces verts, sanitaires publics, corbeilles à déchets...) mobilise aujourd'hui, en fonction de l'assise foncière de ce lieu touristique, les équipes techniques à la fois de la Commune, du S.M.A.D.E.S.E.P. et du gestionnaire du camping. La rationalisation de l'intervention de chacune de ces deux collectivités amène à envisager l'intérêt d'une mutualisation de moyens, dans le cadre d'une intervention globale parfaitement concertée. Les temps de trajets des personnels techniques constituent effectivement, durant la saison touristique, un poste majeur de dépenses pour les collectivités. Le site de Saint-Vincent-les-Forts étant particulièrement éloigné du siège du S.M.A.D.E.S.E.P., la mairie d'Ubaye – Serre-Ponçon pourrait se charger de sa gestion durant les deux mois d'été en bénéficiant d'une indemnité consentie par le S.M.A.D.E.S.E.P. afin de la défrayer de cette charge estivale.

Dans ces conditions, et fort de l'aval de principe délivré par la municipalité d'Ubaye – Serre-Ponçon, le Président propose à l'assemblée de sécuriser juridiquement ce partenariat d'intérêt partagé en le formalisant par voie conventionnelle.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du Syndicat Mixte modifiés par arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 ;

CONSIDERANT :

- Que les services du S.M.A.D.E.S.E.P. se rendant deux fois par jour en période estivale sur chacun des sites nautiques du lac pour réaliser l'entretien des sanitaires et le ramassage des corbeilles à déchets ;
- Que les services de la mairie d'Ubaye – Serre-Ponçon, jusqu'alors mobilisés par le passé sur ces tâches, ont aisément capacité à se rendre quotidiennement sur le site de Saint-Vincent-les-Forts en période estivale pour réaliser l'entretien d'un secteur à fort enjeu pour la Commune ;
- L'intérêt partagé de mutualiser les moyens d'intervention de chacune des collectivités ;



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juillet 2017 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DECIDE** de formaliser en conséquence un partenariat avec la mairie d'Ubaye – Serre-Ponçon par la convention jointe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre ladite convention.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL